

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	5 (1876)
Heft:	6
Rubrik:	Conférence des inspecteurs scolaires du 27 avril 1876

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉRENCE DES INSPECTEURS SCOLAIRES du 27 avril 1876.

Voici quelques extraits du compte-rendu de la conférence des inspecteurs scolaires :

L'on est généralement d'accord à reconnaître que la fréquentation des écoles laisse encore à désirer, bien qu'il y ait une amélioration notable depuis la promulgation de l'arrêté du 6 Décembre 1874. Les amendes ne sont pas toujours appliquées. Beaucoup de parents spéculent sur ces absences ; à l'époque des grands travaux, ils préfèrent payer 10 à 20 centimes ou même subir un jour de prison et garder leurs enfants assez grands pour leur être de quelque utilité. Aussi les Préfets devraient-ils user plus souvent de leur compétence et transformer l'amende en prison, même pour plusieurs jours selon les circonstances. Il vaut mieux toutefois éviter ces moyens extrêmes par une bonne tenue de l'école. Les absences sont beaucoup plus rares lorsque l'instituteur sait préparer convenablement ses leçons et rendre la classe attrayante aux élèves. Si les parents constatent un progrès réel, ils sont aussi mieux disposés à favoriser l'instruction de leurs enfants et à se priver de leurs services.

Quant aux demi-écoles il sera très-difficile de les supprimer là où elles existent de temps immémorial. Les salles sont dans beaucoup de localités trop petites pour contenir tous les enfants des écoles. Dans certaines contrées on les emploie au tressage de la paille, ressource précieuse pour les familles pauvres. L'exemple est contagieux ; si l'école voisine n'a qu'une demi-journée, comment pourra-t-on imposer ailleurs la journée entière ?

MM. les Inspecteurs de la Gruyère et de la Singine surtout redoutent la mise à exécution du nouveau règlement et cependant ils doivent convenir que le développement intellectuel dans ces contrées est inférieur à celui des autres parties du canton. C'est du reste constaté par la statistique des examens de recrues fédéraux et cantonaux depuis qu'ils existent.

Les Commissions d'école dans notre canton, loin d'être un soutien pour l'instituteur sont une véritable entrave ; elles se réunissent rarement, parce qu'elles ne sont pas rétribuées, elles accordent des congés sans discernement ; elles sont toujours disposées à céder aux sollicitations des parents qui réclament l'emancipation de leurs enfants avant l'âge légal. Dans un grand nombre de communes, il faudrait pouvoir y substituer les visiteurs d'école.

Quant aux instituteurs, ils se laissent trop facilement aller à la routine et au découragement. Les visites des Inspecteurs ne peuvent pas être assez fréquentes ; celles des Préfets, dans cer-

tains districts surtout, sont trop rares. L'école inférieure est négligée, abandonnée aux moniteurs et quand les enfants arrivent au cours moyen tout est à recommencer. Il en résulte qu'on trouve le programme trop chargé et qu'on néglige les branches accessoires. Celles-ci, du reste, ne doivent pas toutes faire l'objet d'un enseignement spécial. C'est par la lecture de fragments sur l'agriculture, l'hygiène, l'histoire naturelle, l'histoire nationale ou générale qu'on parviendra à étendre le cercle des connaissances de nos jeunes gens sans nuire à l'enseignement de la langue maternelle. L'usage du patois dans la famille est un grand obstacle à cet enseignement et sous ce rapport les écoles allemandes de la Suisse ont sur nous un avantage énorme. La langue usuelle parlée dès l'enfance est également la langue de l'école et cette langue présente en outre beaucoup moins de difficultés que la nôtre. Il en résulte que l'on peut consacrer un temps bien plus considérable à la composition et aux autres branches du programme. Le public suisse ne tient pas assez compte de ces circonstances exceptionnelles lorsqu'il porte un jugement sur les écoles du canton de Fribourg.

Le résumé de la discussion qui vient d'avoir lieu répond suffisamment à la seconde question qui se trouve à l'ordre du jour. MM. les Inspecteurs devront s'inspirer de ces critiques pour indiquer aux *Commissions locales* de quelle manière elles peuvent et doivent rendre leurs visites utiles au progrès de leurs écoles.

En ce qui concerne les cours préparatoires des recrues de cette année, les opinions sont assez partagées. Les propositions de M. le Préfet Grangier seraient excellentes si l'on pouvait les mettre en pratique, mais ce n'est pas possible durant la saison d'été; en outre le système proposé avec double examen est trop compliqué. Les uns pensent qu'on pourrait seulement ouvrir des cours du soir vers le mois de septembre pour les recrutables de cette année; les autres qu'il faudrait déjà les réunir dès à présent, mais le dimanche; d'autres enfin que l'on devrait choisir les jours de mauvais temps, en supprimant dans ce cas les classes ordinaires. Mais comment convoquer des jeunes gens dispersés souvent dans un rayon de $\frac{1}{2}$ lieue? Que fera-t-on aussi de ceux qui sont à la montagne? Quels sont les adultes de 19 ans qu'on pourra retenir à l'école le dimanche, durant la belle saison? Toutes ces objections sont fondées et la conférence est obligée de reconnaître que l'obligation seule de fréquenter en hiver les écoles de perfectionnement pourrait amener un résultat sérieux. Encore ne devons-nous pas nous faire illusion; les mauvais élèves, ceux qui sont sortis ignorants de l'école ne peuvent pas en quelques heures de répétition recouvrer le temps perdu. Ils ne feront qu'entraver la marche des cours. Il faut les abandonner à leur triste sort.

(A suivre.)